

Cahier revendicatif des animateurs

Ce cahier revendicatif a été élaboré par les animateurs de notre commune lors d'une réunion d'information commune FO – CGT qui s'est tenue le lundi 4 octobre 2021.

Lors de cette réunion, les animateurs ont fait part de leurs difficultés croissantes concernant leurs conditions de travail, tout en manifestant un vif intérêt pour leur métier et le service public rendu.

Ce cahier sera remis à M. le Maire et sera suivi très prochainement d'une proposition de règlement intérieur.

Règlement intérieur « Animateurs »

- Elaborer dans les meilleurs délais un règlement intérieur « animateurs ».

Temps de travail, temps de trajet

- Prise en compte du temps de trajet entre deux lieux de travail sur une journée ; réduire les coupures trop longues entre deux missions.
- Adapter les temps de préparation aux nombres de projets de plus en plus importants ; revenir au forfait initial.
- Le 9H n'est pas adapté au rythme d'un ALSH et des enfants.

Amélioration des conditions de travail

- Choix des thèmes pour les ALSH et ALP dans le strict respect du cadre et des valeurs posés par la collectivité.
- Avoir les organigrammes pour l'année.

- Respect des vœux et transparence des affectations.
- Avoir un taux d'encadrement non fluctuant et adapté à la réalité du terrain ; prise en compte des enfants en situation d'handicap.
- Prise en compte des problèmes de communication avec la hiérarchie ; compte rendu écrit et neutre des réunions des responsables.
- Avoir accès aux infrastructures et locaux des écoles.
- Meilleure gestion de la fusion des groupes scolaires actuellement très difficiles à gérer.

Primes, salaires, pouvoir d'achat

- Bénéficier de primes : nuisances, pénibilité, précarité.
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour les agents sur les prestations ALP et ALSH.
- Rédiger un tableau récapitulatif des forfaits / horaire par missions.

Déroulement de carrière, formation

- Avoir une meilleure visibilité de carrière pour les contractuels.
- Bénéficier de formations ; meilleur accès aux formations et formations de reconversion.
- Titularisation des contractuels exerçant depuis quelques années ; employés depuis 7 ou 8 ans.
- Pouvoir accéder à un poste informatique ; un poste / structure.

Ce document a été élaboré par et pour les animateurs de la collectivité.